



## EXTRAIT N°54/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 14 JUIN 2021

Date de la convocation :  
Le 08 juin 2021

Nombre de conseillers municipaux  
En exercice 33

En début de séance :  
Présents 23  
Procurations 4  
Absents 5  
Excusés 1

**En cours de Séance :**  
Présents 22  
Procurations 4  
Absents 6  
Excusés 1

L'an deux mil vingt et un, le quatorze du mois de juin, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR

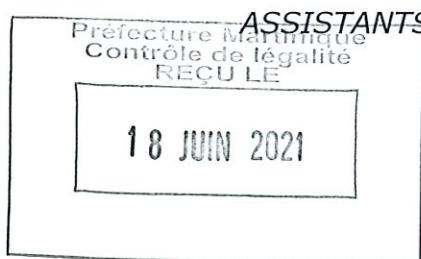
#### *PRESENTS :*

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. CRETINOIR Joël, Mme LAMIN Marie-Josée, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne,

Conseillers municipaux : M. BERNABE Cédric, M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, Mme MARLIACY Danielle, M. ADELAIDE Michel, Mme DUCADOS Anne-Caroline, Mme MENCE Marielle, Mme RIERNY Sandrine, Mme FRANCOIS Francine, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel.

ABSENTS EXCUSES : Mme LEGIEL Eliane (procuration à M. ADELE Claude), M. ROSELET Jean-Christophe, M. THELESTE Johan (procuration à M. BERNABE Cédric), M. DELPHIN Laurent (procuration à Mme MENCE Marielle), M. PALIX Pierre (procuration à M. FERDINAND Thierry)

ABSENTS NON EXCUSES : Mme LARAIRIE Sylvia, M. SAINT-HONORE Laurent, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme CARDOU Josiane, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse



#### **ASSISTANTS**

M. Jean-Claude JEAN (DGS), M. Steeve SAINT-ELIE (Dircab), Mme Valentine CILPA (DGA1), Mme Claudine NELLA, Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Muriel VAUTOR (DSCVA), Mme Géraldine ALONZEAU (DAJR), M. Alain BONHEUR (DST), Mme Françoise DORE (DCE), M. Pascal QUIONQUION. (DGA)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Marie-Josée LAMIN pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

## **CREATION D'EMPLOIS DE : CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE**

Le Maire expose :

- Vu Code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,
- Vu le décret n°2011-444 du 21 avril 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale

### **Considérant que :**

Dans le cadre de la réorganisation des services, Monsieur le Maire a annoncé sa volonté de restructurer le poste de police municipale et de le doter de ressources supplémentaires, notamment d'un encadrement expérimenté, déterminé et recruté sur les plus hauts grades du cadre d'emplois.

Le jury de recrutement qui s'est réuni le 10 juin dernier a délibéré et retenu deux profils intéressants, un chef de service et son adjoint, qui permettraient de restructurer le service de police rapidement.

Le cadre d'emplois des chefs de service de police municipale (catégorie hiérarchique B) comporte trois grades :

- Chef de service de police municipale – 1<sup>er</sup> grade
- Chef de service de police municipale principal de 2<sup>ème</sup> classe – 2<sup>ème</sup> grade
- Chef de service de police municipale principal de 1<sup>ère</sup> classe – 3<sup>ème</sup> grade.

Afin de procéder au recrutement de ces deux agents, il convient de créer deux postes dans le même cadre d'emplois

- un poste de Chef de service de police municipale principal de 2<sup>ème</sup> classe, qu'occuperait le chef de service
- un poste de Chef de service de police municipale principal de 2<sup>ème</sup> classe, qu'occuperait l'adjoint au chef de service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

**D'APPROUVER** la création de deux emplois permanents à temps complet de chef de service de police municipale principal de 2<sup>ème</sup> classe

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, 14 juin 2021

Certifié exécutoire compte  
tenu de la transmission  
en préfecture le

